

Task Force Groupes vulnérables Groupe de "Consultation"

La création d'une Task Force Groupes vulnérables vise à compléter le dispositif déjà mis en place. Celle-ci est exclusivement liée à la crise du COVID-19 sur les court et long termes.

Cette Task force serait alimentée par les questions, signaux et propositions de mesures rassemblés par le groupe de consultation et par l'analyse technique et chiffré de groupe de travail Impact Sociale COVID-19.

Cette Task force Groupes vulnérables sera restreinte pour en faciliter le fonctionnement. Elle sera coprésidée par le cabinet de la Ministre en charge de la lutte contre la pauvreté et le cabinet du Ministre en charge de l'Intégration sociale et sera composée par les cabinets en charge des Affaires sociales, en charge de la Lutte contre la pauvreté pour la Région Flamande, en charge de la Santé et de l'Action sociale pour la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de la Santé et de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, pour la Région Wallonne, les présidents et experts du SPP Intégration sociale et du SPF Sécurité sociale ainsi que d'éventuels experts scientifiques.

Le Groupe de consultation apporte des inputs pertinents du terrain. Il sera complémentaire avec la mission du Groupe de travail Impact Social COVID-19.

Thématique : Groupe vulnérable

Personnes en situation de handicap – groupes et situations encore en attente de réponse au 4 juin

1. Situations problématiques

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

1. De manière générale, absence de réponse à l'augmentation du coût de la vie et aux surcoûts handicap générés par le COVID19
2. Accessibilité de l'environnement aux PH se réduit suite aux mesures Horéca et commerces : - : extension terrasses sur trottoirs, ouverture d'une seconde entrée avec marches
3. Enfants handicapés
 - Congé parental : 1. scolarisation et règlement d'entrée et sortie dans les institutions rend l'accueil parental à mi-temps impossible ; 2. beaucoup de parents d'enfants handicapés n'ont pas la possibilité de travailler à temps plein (parce qu'ils ont un enfant handicapé) et donc ne peuvent pas bénéficier de la mesure du congé parental.
 - De nombreuses famille gèrent seules un jeune ou adulte en situation de handicap. Le confinement les expose à une solitude et un besoin d'aide et de répit criant
 - enseignement spécialisé : 1. Pour les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé mais aussi pour beaucoup en inclusion scolaire, l'arrêt des cours ne signifie pas seulement l'arrêt des apprentissages pédagogiques mais aussi, bien souvent, celui du suivi thérapeutique et/ou paramédical (kinésithérapie, logopédie, psy, etc.)– gros

Task Force Groupes vulnérables

Groupe de "Consultation"

enjeu de maintien des acquis de l'enfant. Pour rappel, les séances de logopédie en dehors de l'école ou de centre multidisciplinaire ne sont pas remboursées. Or, reprise scolaire très boiteuse ou inexistante dans certains établissements. Par ailleurs, certains enfants ne peuvent pas reprendre les cours compte tenu de leur santé. 2. s'assurer que les écoles d'enseignement spécialisé ont repris (avons échos de problèmes, voir de non ré-ouverture) , et sinon, avoir des alternatives

4. pas d'information dans une série de domaines
 - Réouverture des centres de revalidation fonctionnelle
 - stages et activités enfants et adultes handicapés durant l'été : si les stages enfants pourront théoriquement reprendre, il est question d'interdire les stages pour les adultes handicapés. le CSNPH attire l'attention que cette organisation et l'encadrement présentent des similitudes fortes avec les stages pour les enfants handicapés.
 - charte « bénévolat » (annonce CNS du 3 juin)
 - protocoles sectoriels
 - Certains services pour personnes handicapées ferment aussi une partie de l'été (fermeture annuelle) ; quid continuité des services ? 2me rupture après la rupture Covid ?
5. domaine des soins et accompagnement
 - les soins de 1re ligne doivent être redémarrés : kiné, nettoyage et repas, accompagnement psychiatrique, accompagnement à domicile. Les services doivent être proactifs et reprendre contacts avec clients/patients. Il faut établir des plans de résorption. Des nouveaux besoins vont certainement apparaître
 - la santé mentale des enfants handicapés et adultes handicapés (notamment résidents en institutions) est une source de questionnement
 - voir enfants scolarisés (point 3)
 - fatigue du personnel dans les institutions et centres d'accueil
6. secteur du bénévolat (transports, loisirs...).
Les bénévoles étaient souvent des personnes relevant de certains groupes à risques COVID (personnes âgées). Ils ne sont plus là. Leur aide est inestimable. Il faut prévoir des alternatives.
7. domaine de l'aide alimentaire : De nombreuses PSH et familles se retrouvent dans des situations financières difficiles et doivent également pouvoir prétendre aux aides alimentaires
8. la situation des personnes sous administration provisoire : attention à la surfacturation « pour cause de covid », comment s'est passé l'accompagnement à la prise de décision ? le confinement a amené des zones d'ombre et de silence dont les effets se révéleront peut-être à plus long terme bien après le déconfinement
9. les PH = les invisibles :
travailler dans tous les domaines sur la recherche des groupes éloignés (isolés, pas d'accès internet, etc
10. (Internement : aucun retour)
11. restriction des libertés durant le confinement : la crise a révélé que l'organisation des services collectifs ne permet pas d'individualiser suffisamment les réponses

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

1. Rétablir un semblant de pouvoir d'achat
2. Assurer un environnement où chacun puisse avoir sa place : une vraie inclusion aussi pour les PH

Task Force Groupes vulnérables

Groupe de "Consultation"

3. enseignement spécialisé : reprise systématique des cours et alternative quand impossibilité organisationnelle ou fragilité de l'enfant
4. Mesures d'aide aux parents : congé parental temps plein, accès au congé parental aussi pour les parents qui ne travaillent pas à temps plein, renforcement offre de répit et reprise des parcours thérapeutique des enfants non scolarisés. Attention forte et sur le long terme à la santé mentale
5. Assurer la relève du personnel dans les centres de soins et accompagnement
6. Assurer une information dans les domaines cités plus haut et non encore traités
7. Bénévolat : campagne de sensibilisation , soutien étatique au bénévolat
8. Accès des PH à l'aide alimentaire :
9. Mettre en place des mesures souples et qui assurent libertés individuelles minimales et qui évitent la rupture brutale d'accompagnement en cas de nouveau confinement
10. « Aller à la recherche des personnes dans le besoin » dans une série de domaines : soins, aide alimentaire, santé mentale
11. Développer un plan d'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

Voir fiches respectives

Voir fiches respectives

4. Propositions d' actions et/ou de mesures

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

1. Revalorisation temporaire de 5% de l'ARR et prime COVID
2. Extension terrasses Horéca TOUT en assurant la mobilité pour les personnes handicapées
3. Elargir le congé parental pour enfants handicapés à temps plein ; le rendre possible aussi pour les parents qui ne travaillent pas habituellement à temps plein en raison du handicap de leur enfant
4. S'assurer que le suivi des enfants puisse se faire dans les meilleures conditions - indépendamment des moyens financiers dont les familles disposent - en encourageant les écoles et leurs équipes pédagogiques à reprendre des activités répondant aux demandes de soutien des élèves et de leurs parents ;

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

5. Assurer la reprise de l'enseignement spécialisé et des alternatives pour les écoles/enfants qui ne peuvent pas reprendre
6. Mettre en place d'un plan « enseignement à distance » pour permettre un suivi plus effectif des élèves à domicile
7. Assurer un suivi thérapeutique au sein des écoles ou à domicile lorsque l'enfant ne peut plus être scolarisé
8. Rembourser le suivi organisé par les familles lorsqu'il n'est pas organisé par l'école
9. Assurer la coordination des différents niveaux de pouvoir afin de faire travailler ensemble le fédéral (remboursement des soins à l'INAMI), les régions (fonctionnement des CRA) et l'enseignement (FWB) ;
10. Permettre de la souplesse et prévoir des aménagements en ce qui concerne le port obligatoire du masque, certains élèves ne pouvant les supporter ; prendre en considération tous les élèves qui ne pourront pas reprendre le chemin de l'école pour des raisons de santé plus fragile, notamment. Ces élèves ne doivent certainement pas être oubliés.
11. Réouvrir la possibilité de stages aussi aux adultes handicapés
12. Mesures supplémentaires afin de soutenir les différents organismes qui fournissent des colis alimentaires avec une information accessible aux publics en situation de handicap, mais aussi que les lieux de distributions soient accessibles.
13. Encourager les employeurs qui soutiennent le bénévolat régulier de leurs travailleurs
14. Assurer la relève du personnel des centres de soins et institutions durant les vacances
15. Prévoir protocoles et chartes pour éviter les situations de surconfinement et rendre les soins, travail, loisirs ... des personnes handicapées possibles, aux mêmes conditions que les autres citoyens
16. Soutenir financièrement les associations de personnes handicapées pour leur permettre de renforcer leur soutien aux personnes handicapées et familles : d'abord pouvoir identifier les personnes et leurs besoins et ensuite les aider dans un réseau composé aussi des structures étatiques